



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décharges sauvages

Question écrite n° 110157

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'état de notre pays qui subit l'incivisme notoire de la plupart des Français et des non résidents de passage sur notre territoire. Saisi par nombre d'administrés, il se fait l'écho de l'inquiétude ressentie par rapport au laxisme des pouvoirs publics au sujet des déchets sauvages qui se retrouvent désormais partout en France où plus aucun endroit n'est épargné du fait d'un comportement délictueux quasi général. Ces malveillances se traduisent par une prolifération de débris de toute nature tels que des plastiques, des blisters, des couches culottes, des gobelets en plastique et des dépôts d'ordures sauvages qui vont de la tondeuse, au toit de caravane, de phares, d'enjoliveurs, de matelas, mais beaucoup d'objets qui représentent une pollution dangereuse comme les bidons d'huile de moteur sans bouchon, des matériels électroménagers, des produits chimiques, de la ferraille coupante. Et les plus fréquents, ce sont les déchets laissés par les routiers qui par des rythmes de travail intenses, qui ne les excusent aucunement, se soulagent dans des bouteilles qu'ils jettent ensuite sur la chaussée ou à l'endroit exact de leur arrêt qui se trouve être, dans bien des cas, une aire d'autoroute équipée de nombreuses poubelles qui attirent nullement leur attention. Malgré les efforts des différents services affectés à la propreté, l'ambition des élus, des moyens en personnels, les déchets sauvages prolifèrent qui vont à l'encontre de l'image de la France, voire de la sécurité. Certes nombre de citoyens ne demandent qu'à bien faire mais il persistera toujours une frange d'irréductibles qui continueront à salir notre pays. Il faut donc prévoir des sanctions conséquentes, comme celles faites dans le cadre de la protection de la mer qui, à mon humble avis, ne sont pas suffisamment sévères puisque celui qui possède ou qui loue un plaisancier trouve les amendes peu contraignantes, même si une petite amélioration est constatée grâce aux interventions efficaces de la police maritime. Il faut donc mettre en place un système de sanctions très évolutives, notamment pour les multi-récidivistes, qui ait un impact direct pour la préservation de notre environnement. La propreté est un facteur de bien vivre et est l'affaire de tous. Il lui demande en conséquence quelles actions à long terme le Gouvernement a l'intention de mener dans le cadre de la propreté de notre pays afin de répondre aux légitimes préoccupations des citoyens et quelles sanctions il envisage pour renforcer les initiatives entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110157

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11776